

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 4 juillet 2023

Délibération

N° 23.093.1

En exercice ... 37

Présents 25

Votants 31

Pour 31

Contre 0

Abstention 0

**PÔLE RESSOURCES -
SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE - DÉLOCALISATION DES
SÉANCES**

Date de la convocation : 28/06/2023

L'an deux mille vingt-trois

Et le 4 juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Mireille TORTES), monsieur Serge PESCE (représenté par monsieur Michel SANCHEZ), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par madame Marcelle COUDERC), madame Martine SIGNOUREL (représentée par madame Brigitte SOULET).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Frédéric FABRE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Nathalie PIQUES.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 4 juillet 2023

Conseil communautaire – Délocalisation des séances

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-11 ;

Considérant que l'article L5211-11 du CGCT prévoit que l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par celui-ci dans l'une de ses communes membres ;

Considérant la proposition de monsieur le Président d'organiser la séance du Conseil communautaire du 26 septembre 2023 à Lespignan et celle du 7 novembre 2023 à Nissan-Lez-Ensérune, et de décider en séance le lieu de la réunion du Conseil communautaire du 12 décembre 2023 ;

Considérant que monsieur le Président propose en séance d'organiser la réunion du Conseil communautaire du 12 décembre 2023 à Cazouls-lès-Béziers ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. DÉCIDE de délocaliser les prochaines séances du Conseil communautaire comme suit :

- la séance du 26 septembre 2023 à Lespignan,
- la séance du 7 novembre 2023 à Nissan-Lez-Ensérune,
- la séance du 12 décembre 2023 à Cazouls-lès-Béziers.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP  

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20230704-DEL IB_23_09

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 10 JUIL. 2023

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 10 JUIL. 2023

Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a horizontal line, positioned below the text 'Signature du secrétaire de séance :'. The signature is somewhat stylized and difficult to decipher.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20230704-DELIB_23_09